Le 30 novembre 1767- Poivre au ministre : les monnaies

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.89, n°66

Problèmes posés par les monnaies en cours dans la colonie, en particulier ceux dus aux agioteurs et autres spéculateurs.

==========

N°27. Monnaies.

Monseigneur,

Les monnaies de carte que le Roi a établies dans cette île par son ordonnance de décembre 1766 n'étaient pas arrivées lorsque nous avons publié notre législation. Ces nouveaux billets monnaie au nombre de 215.000 pour la somme de 260 mille livres avaient été créés pour remplacer les anciens petits billets de la Compagnie qui servaient ci-devant aux besoins journaliers du marché public. Ils doivent être signés de l'ordonnateur et du commissaire contrôleur de la Marine. Ces signatures devaient exiger un temps très considérable[1], et dans ces commencements, la besogne nous pressant de toute part, je ne pouvais espérer de trouver du temps pour un si grand nombre de signatures.

Nous avons pensé que ce serait pourvoir au besoin du moment que de proroger par une ordonnance particulière de police, le cours des anciens petits billets de la Compagnie depuis 25 sols jusqu'à 20 livres, que les billets du Roi devaient remplacer. Je compte que dès les premiers jours de janvier tous nos billets royaux seront signés et auront cours.

En attendant, les billets de la Compagnie dont le cours est prorogé et qui doivent être convertis suivant les termes de l'ordonnance en billets royaux pour leur valeur numéraire sont ramassé par les spéculateurs et sont soustraits à la circulation. De tous les billets de la Compagnie, ils sont les seuls qui ne perdent pas, tous les autres perdent au point que pendant 3 mois depuis mon arrivée, la piastre a valu ici 10 livres en billets monnaie forte, et aujourd'hui elle vaut encore 7 livres 10 sols.

J'ai tenté de suppléer aux petits billets de la Compagnie retirés de la circulation par les spéculateurs, en faisant payer les soldats et les ouvriers en menues monnaies d'argent et de cuivre ; Messieurs les majors de la Légion, accoutumés au bénéfice de l'agiotage sur les piastres se sont récriés et ont porté leurs soldats à se plaindre ; ils ont fait retirer des travaux du Roi tous les soldats ouvriers auxquels je faisais payer les journées à raison de 20 sols, par la seule raison que je leur ai fait payer, comme à tous les autres ouvriers, tout le mois d'octobre en pièces de deux sols. Les travaux du Roi pressent à cause de la mauvaise saison qui nous menace et qui commence ici en décembre. Ils sont retardés par la retraite de tous les soldats ouvriers.

Permettez-moi d'observer, Monseigneur, que la nouvelle monnaie de carte destinée à servir aux besoins journaliers du marché, et devant par conséquent passer par les mains des esclaves, eut été d'un meilleur usage si l'on y avait employé du parchemin, ou du moins un papier fort ; ces billets sont imprimés sur un papier de très mauvaise qualité, et certainement ils ne dureront pas longtemps.

Si vous consentez un jour à augmenter ici la masse des papiers circulant, il sera bien essentiel que les billets soient imprimés sur parchemin.

Il paraît de toute impossibilité de retenir l'argent sous quelque forme qu'il soit dans une île qui a des besoins immenses et qui n'ayant encore aucune industrie ni aucun objet de commerce, est obligée de tirer tout du dehors. Il est déjà sorties près de 40 mille piastres de la caisse du Roi, et il n'en paraît pas une seule dans la circulation ; elles sont toutes enlevées par les agioteurs du port, et les pauvres colons n'en voient parvenir aucune sur leurs habitations ; les pièces de cuivre mêmes sont enlevées et disparaissent.

[1] Nous avons estimé qu'il nécessitait de l'ordre de 200 heures de signature, et sans doute bien davantage pour un manchot droitier obligé d'utiliser sa main gauche !

Malgré toute la répugnance que je sens à voir multiplier ici les billets monnaie, je crois, Monseigneur, que pour subvenir aux besoins pressants de ces colonies, ce serait une grande ressource que d'y établir une quantité suffisante de billets monnaie pour payer au moins toutes les remises de grains qui seront faites par les cultivateurs. Ces billets circulants [*sic*] avec lesquels le colon pourrait payer ses dettes et acheter ce qui lui serait nécessaire lui feraient beaucoup plus de plaisir que des lettres de change sur la France. Ils lui seraient beaucoup plus utiles, et l'agriculture serait plus encouragée. Il conviendrait dans ce cas que le caissier fut autorisé à les recevoir et à les convertir au besoin, en lettres de change sur MM. les trésoriers généraux des colonies.

Une quantité de billets en parchemin, depuis dix jusqu'à 1000 livres pour la somme de 500 m livres dans chacune des deux îles suffirait pour procurer de l'aisance et du soulagement à ces malheureuses colonies.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Port Louis, Isle de France, le 30 novembre 1767

* * *